

# l'Observatoire

samusocialParis

SIAO

service intégré d'accueil

et d'orientation

## Les enjeux de la régularisation dans l'hébergement d'urgence Un état des lieux de l'accès aux droits dans les hôtels sociaux et LHSS du Samusocial de Paris

Zoé Canal-Brunet et Jacques Pisarik (Samusocial de Paris)

Groupe d'études "analyses quantitatives sur l'hébergement social et les sans-domiciles" - DREES

22/11/2024

# Plan de la présentation

## 1. Contexte, objectifs et méthodologie de l'enquête

## 2. Profil des ménages rencontrés et leviers de régularisation

- Profil général des ménages rencontrés à l'hôtel
- Les familles et l'accès à un titre de séjour VPF
- La régularisation par le travail
- Des papiers, et après ? les ménages en situation régulière hébergés à l'hôtel
- Profil général des personnes rencontrées en LHSS : personnes âgées et "grands exclus"

## 3. Recommandations et suites de l'enquête

# **1. Contexte, objectifs et méthodologie de l'enquête**

## **Contexte et objectifs**

- **Mieux connaître les situations administratives des personnes hébergées sur des places régulées SIAO 75, objectiver les observations terrain avec les équipes concernées (TS, juristes, Delta)**
- **Réfléchir à l'amélioration de leur prise en charge et à des leviers d'action pour l'accès aux droits**
- **Émettre des recommandations, notamment dans le cadre des annonces autour du projet de loi Asile Immigration de 2023**

# Méthodologie d'enquête

➤ **LHSS – avril à juin 2022 :**

Passation dans les 5 LHSS du SSP

Binôme Obs/SIAO, interprétariat téléphonique ISM

Questionnaire en face-à-face

Pré-sélection des enquêté.e.s par les TS, rencontre des personnes en situation irrégulière uniquement

➤ **Hôtels - juillet à octobre 2022 :**

Tirage au sort dans Rosalie d'un échantillon représentatif

Binômes Delta/Obs ou SIAO, interprétariat téléphonique ISM

Questionnaire en face-à-face sauf cas particuliers

Pas de pré-sélection des ménages selon leur situation administrative, rencontre de tous les ménages

# Les questionnaires

Durée de passation entre 15 minutes et 1h selon les situations, compositions familiales et recours à l'interprétariat

- Pour tous les ménages rencontrés :
  - Description du ménage et des situations administratives
  - Accompagnement social
  - Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)
  - Parcours résidentiel et transports
  - Périnatalité
- Modules complémentaires :
  - Si situation irrégulière : Parcours migratoire, historique de travail, santé
  - (*Volet hôtels*) Si situation régulière - TDS pluriannuel, nationalité fr, européens actifs : demande de logement social et DALO
  - (*Volet hôtels*) Si situation précaire – RPC, visa, demande d'asile, TDS de moins d'un an : demande titre de séjour en cours

# Recueil du consentement et sécurisation des données

- Présentation et signature d'une fiche de consentement à participer à l'enquête. Possibilité pour les ménages de refuser sans aucune conséquence sur leur prise en charge.
- Réalisation d'une Analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) en lien avec la DAJ du Samusocial de Paris.
- Récolte des données via une plateforme sécurisée, Voozadoo. Base de données agrégée accessible uniquement aux personnes en charge de l'enquête.
- En hôtel, recours à des listes nominatives, mais impossibilité de réidentification des ménages et destruction de la liste à la fin de l'exploitation des données.
- En LHSS, aucun recours à des listes nominatives, identification des personnes via les équipes présentes.

## **2. Profils des ménages rencontrés et leviers de régularisation**

## **2.1. Profil général des ménages rencontrés à l'hôtel**

# Les ménages hébergés à l'hôtel

- Ménage : unité correspondante à la ou les personnes habituellement hébergées ensemble dans une même structure.
- 431 ménages rencontrés, composés de 1 à 9 personnes – nette majorité de familles (340).
- 77 personnes seules (dont 54 femmes) et 14 couples sans enfants.
- Au total, données collectées sur près de 1400 personnes.
- 50% des ménages rencontrés sont hébergés depuis avant octobre 2018.

Composition du ménage	Nombre de ménages	Pourcentage	Nombre de femmes composant ou à la tête du ménage	Part de femmes (pourcentage)
Personnes seules et couples sans enfant, dont...	91	21,1%		
<i>Personnes seules</i>	77	17,9%	54	72,0%
<i>Couples sans enfant</i>	14	3,3%		
Familles, dont...	340	78,9%		
<i>Familles monoparentales</i>	128	29,7%	120	93,8%
<i>Couples avec enfants</i>	212	49,2%		
<b>Total</b>	<b>431</b>	<b>100,0%</b>		

# Situations administratives des ménages

Situation administrative		Couples avec enfants (n=212)	Familles monoparentales (n=128)	Personnes seules et couples sans enfant (n=91)	Ensemble (n=431)
Situation régulière avec titre de séjour pluriannuel	Effectif	87	43	34	164
	% en colonne	41,0%	33,6%	37,4%	38,1%
Situation régulière précaire	Effectif	38	27	10	75
	% en colonne	17,9%	21,1%	11,0%	17,4%
Absence de titre de séjour	Effectif	87	58	47	192
	% en colonne	41,0%	45,3%	51,6%	44,5%

Au total : **62% des ménages en situation administrative précaire ou irrégulière**

## **2.2. Perspectives d'accès à un titre de séjour par la vie privée et familiale : zoom sur les familles hébergées à l'hôtel**

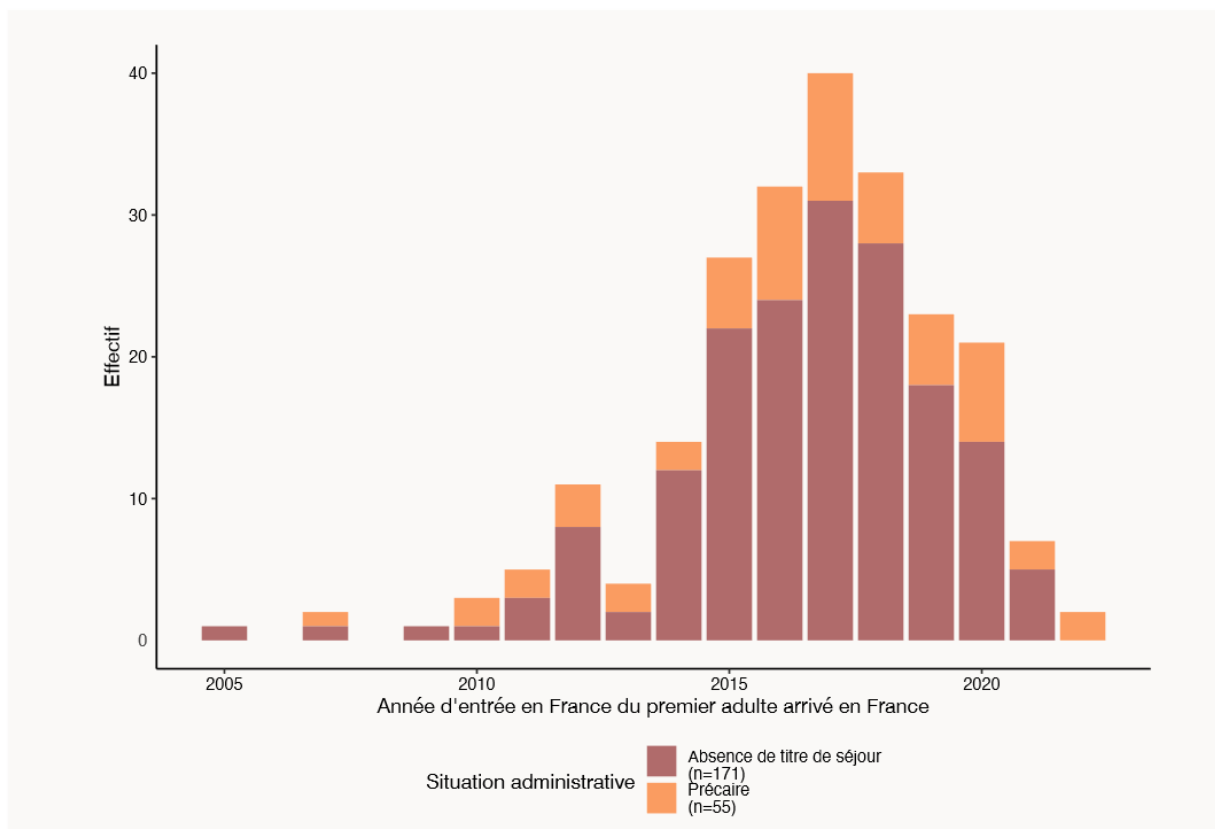
# Les conditions d'accès à un titre de séjour par la vie privée et familiale

Actuellement plusieurs leviers :

- Via l'Admission Exceptionnelle au Séjour :
  - 5 ans de présence en France et 3 ans de scolarisation des enfants ;
  - 10 ans de présence sur le territoire ;
  - Conjoint d'un.e étranger.e en situation régulière.
- De plein droit :
  - Famille d'un.e citoyen.ne français.e ;
  - Parent d'enfant français.

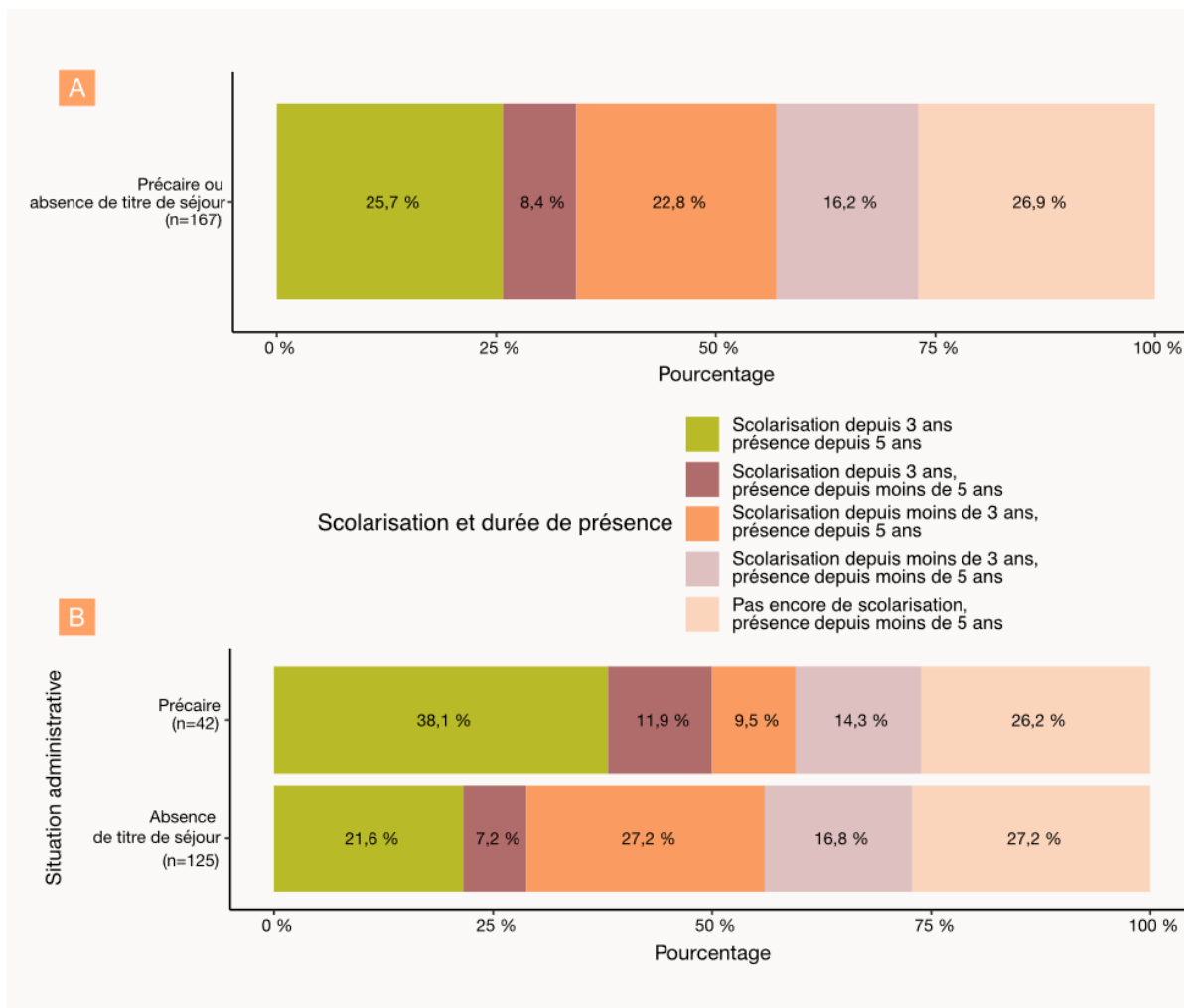
# Durée de présence en France des personnes sans titre de séjour pluriannuel

Graphique 3.1. Année d'arrivée en France du premier adulte arrivé du ménage



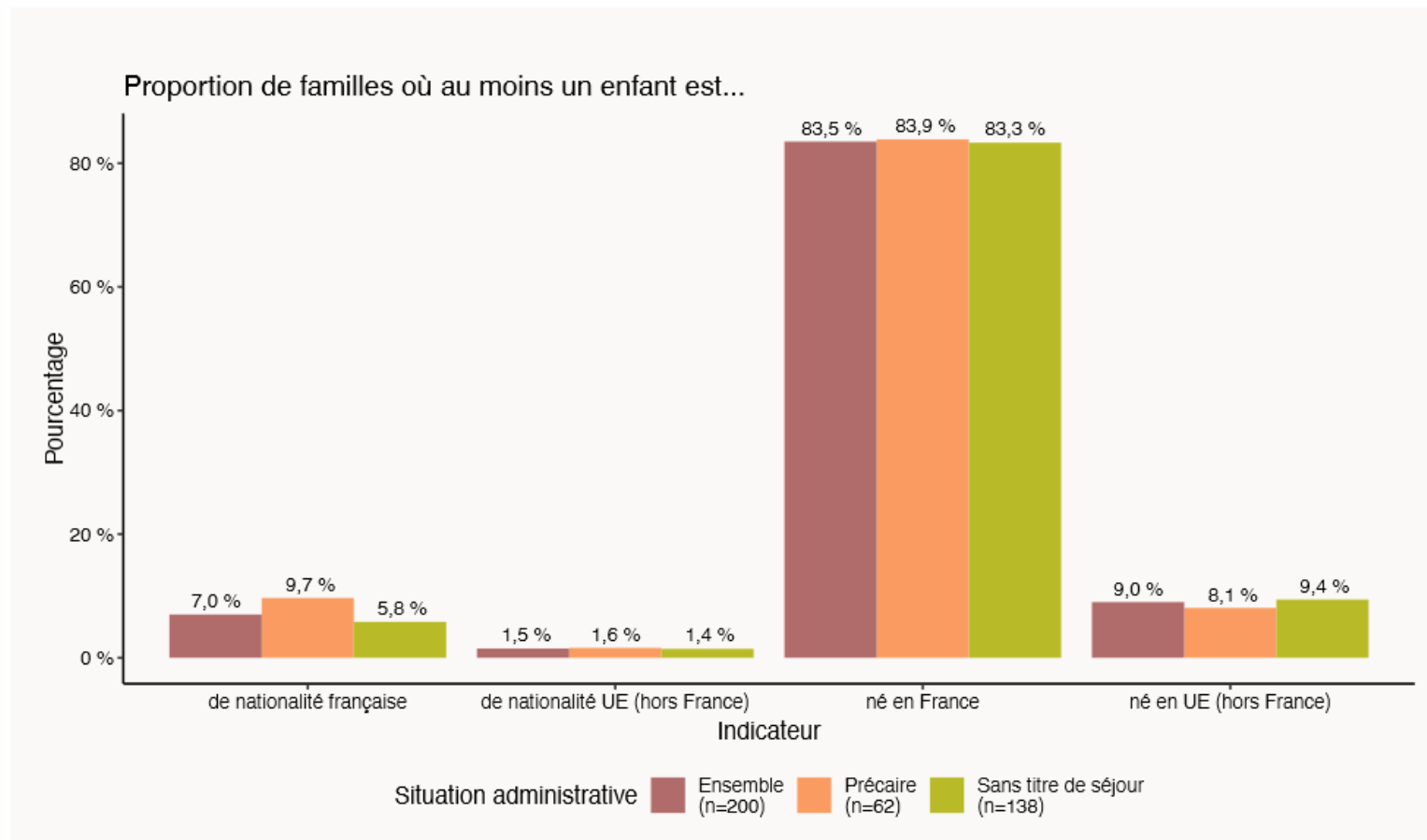
- 58% présents depuis plus de 5 ans, et 9% depuis plus de 10 ans (136 et 23 ménages)
- ➔ première marge de régularisation

# Les ménages non-régularisés ou précaires, leur durée de présence et de scolarisation des enfants



Plus de 20% des ménages régularisables et 35% s'approchant déjà des critères de régularisation

# Familles en situation irrégulière ou précaire et attaches sur le territoire



## **En résumé, sur ces leviers...**

### **Résultats principaux :**

- Une marge de régularisation pour les ménages présents depuis plus de 10 ans en France (1 sur 10)
- Également une marge de régularisation au titre de la VPF : plus de 25% présents depuis plus de 5 ans et ayant un enfant scolarisé depuis 3 ans

### **Pistes d'action :**

- Initier un travail autour des ménages proches de remplir les critères de régularisation
- Initier une réflexion sur les attaches familiales et les possibilités d'un accès aux droits facilité pour les ménages en passe de remplir les conditions de l'Admission Exceptionnelle au Séjour

## **2.3. Perspectives d'accès à un titre de séjour par le travail**

# Les conditions d'accès à un titre de séjour par le travail

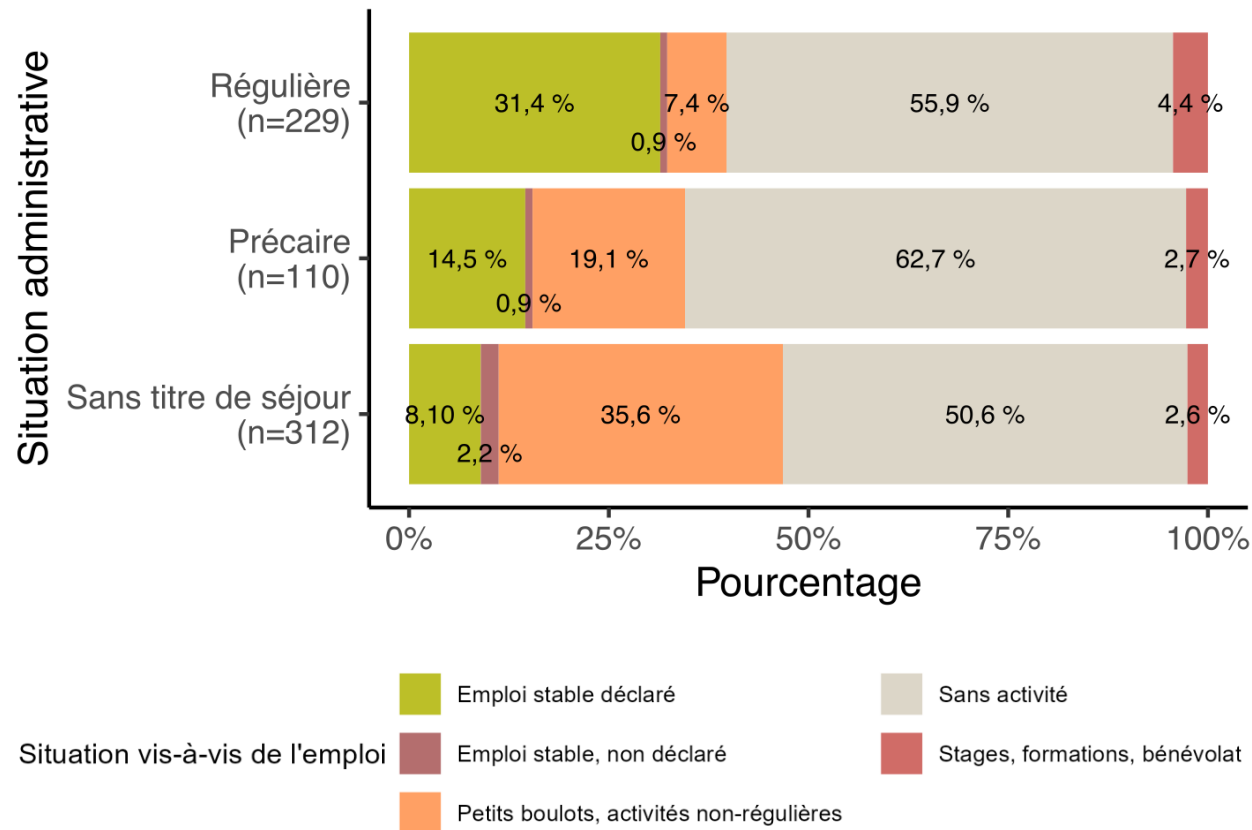
« **Circulaire Valls** », dans le cadre de l'AES uniquement :

- 5 ans de présence + ancienneté de travail en France de 8 mois sur les 24 derniers mois ou de 30 mois sur les 5 dernières années ;
- 3 ans de présence + ancienneté de travail en France de 24 mois dont 8 sur les 12 derniers mois ;
- Récépissé SACKO : durée de présence "significative" et 12 mois de salaire au cours des 3 dernières années ;
- Dans les trois cas, une ancienneté de travail au moins égale à un mi-temps + une promesse d'embauche pour un SMIC ;
- D'autres cas particuliers possibles mais limités.

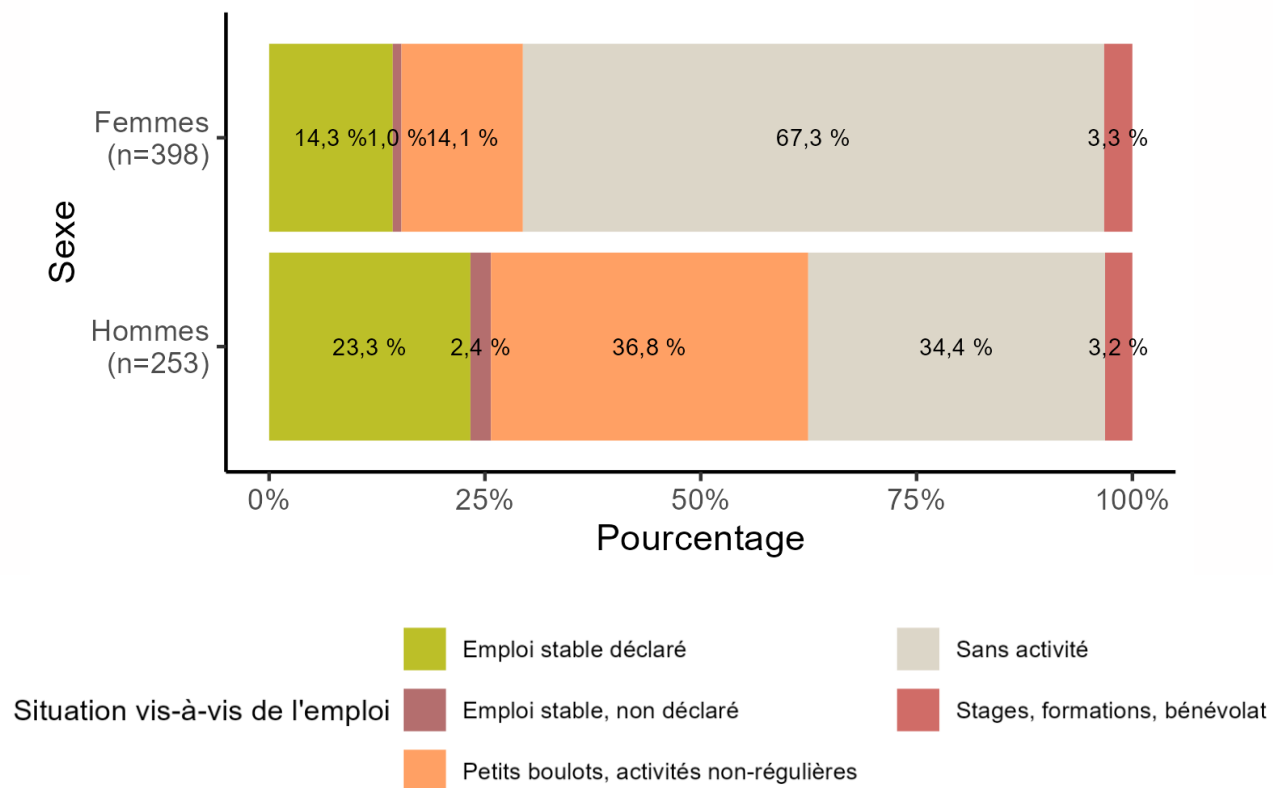
**Loi Asile Immigration 2023 :**

- Création d'une carte de séjour d'un an "travail dans des métiers en tension" ;
- Conditions : ancienneté de séjour d'au moins 3 ans en France et expérience de 8 mois pendant les derniers 24 mois dans un métier "en tension" dans la zone géographique.

# Situation d'emploi au moment de l'enquête



# Les situations d'emploi des femmes et des hommes



# Les secteurs d'activité des personnes sans titre de séjour ayant une activité

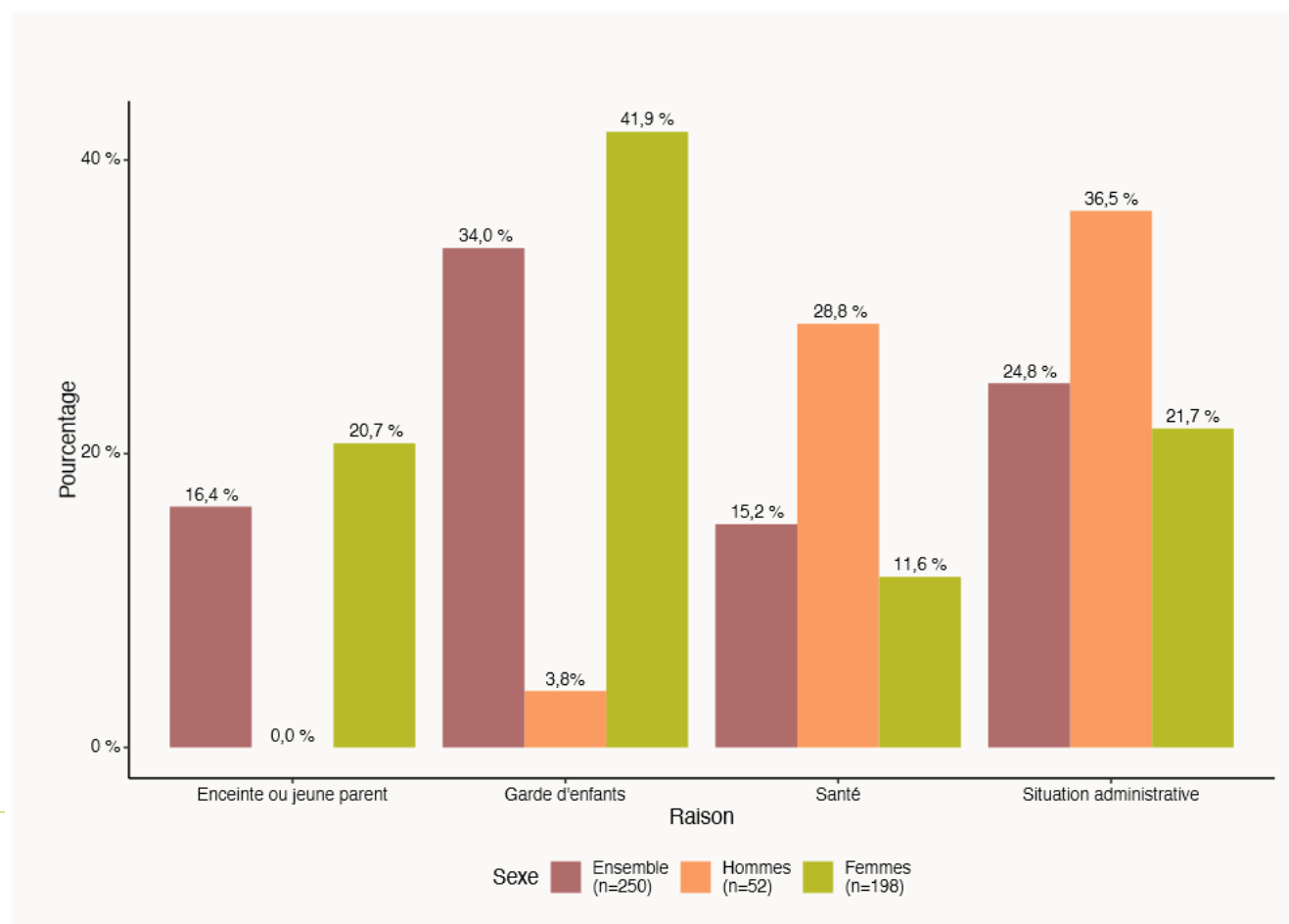
Familles professionnelles	Personnes sans titre de séjour en activité	
	Effectif	Pourcentage
Ensemble des familles professionnelles	148	100,0%
Familles professionnelles incluant des métiers en tension	109	73,6%
Services aux particuliers et aux collectivités	43	29,1%
Bâtiment et travaux publics	21	14,2%
Hôtellerie, restauration, alimentation	18	12,2%
Mécanique, travaux des métaux	7	4,7%
Autres familles professionnelles comportant des métiers en tension	20	13,5%
Autres familles professionnelles hors métiers en tension	39	26,4%

# Des perspectives de régularisation par le travail limitées

- Certes, les personnes sans titre de séjour sont nombreuses à exercer des activités dans des secteurs en tension...
- Mais elles sont moins nombreuses à pouvoir justifier de leur activité ou de leur historique de travail en France :
  - Seules **35% disposent de preuves pour au moins une partie des postes occupés** (sur 231 personnes ayant travaillé).
- La régularité du travail et sa quotité sont également des freins potentiels :
  - Plus **d'un tiers des personnes ont travaillé de manière trop irrégulière** pour l'exprimer en mois ou années
  - Le revenu médian des personnes en situation irrégulière travaillant est de **400 euros**.
  - Une écrasante majorité **sous le seuil de pauvreté** : 93% des personnes en situation irrégulière ou précaire gagnent moins de 40% du seuil de revenu médian / unité de consommation
- Par ailleurs, les personnes hébergées à l'hôtel identifient de multiples freins à l'accès au marché du travail...

# Les personnes en recherche d'emploi et les freins rencontrés

Graphique 3.6. Raisons compliquant la recherche d'emploi des personnes hébergées à l'hôtel, par sexe



## **En résumé, sur ce levier...**

### **Résultats principaux :**

- Métiers en tension très représentés parmi les secteurs d'activités des personnes hébergées à l'hôtel.
- Historique important de travail en France surtout des "petits boulots" (36% des situations pro pour les personnes en situation irrégulière).
- Proportion très faible de personnes ayant historique + documents.
- Difficultés d'accès à une activité pour les femmes. Principal obstacle : la garde d'enfants.

### **Pistes d'action :**

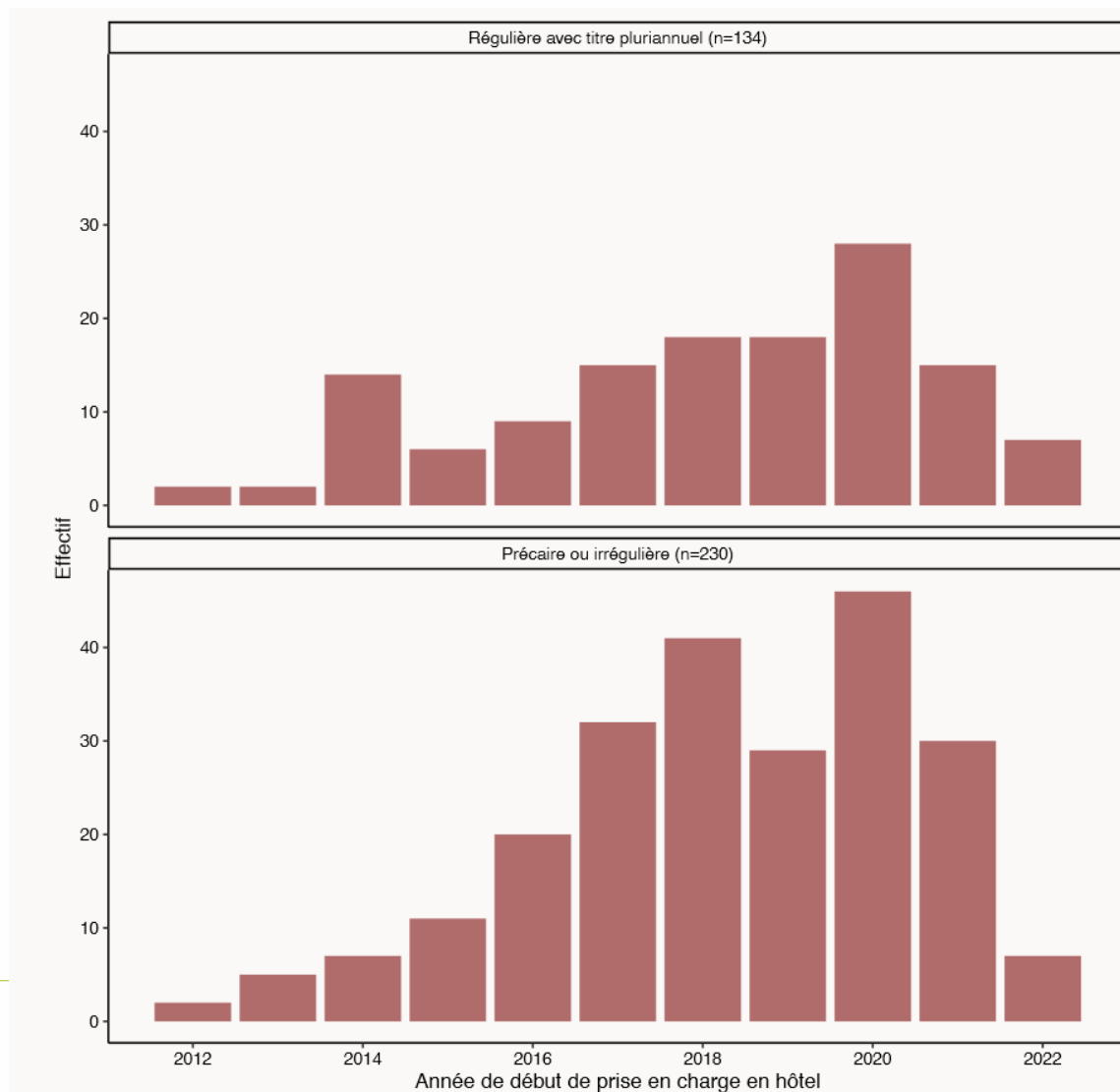
- Adapter les conditions de régularisation par le travail aux réalités des personnes sans-papiers : identifier d'autres moyens de valoriser et identifier les expériences professionnelles passées ou en cours.
- Améliorer l'accès à et les modalités de garde d'enfants.

# Vue d'ensemble : les perspectives de régularisation des ménages en hôtels

Leviers potentiels de régularisation	Ménages sans titre de séjour	
	Effectif	Pourcentage
Au moins un levier potentiel de régularisation...	68	35,4%
... lié à la situation familiale	35	18,2%
... lié à un emploi stable déclaré	27	14,1%
... lié à une présence en France depuis 10 ans	15	7,8%
Au moins deux leviers potentiels	8	4,2%
Ensemble	192	100,0%

## **2.4. Des papiers, et après ?**

# Durée de prise en charge et situation administrative



Dans les deux cas, une médiane de durée de séjour de 4 ans (entrée en 2018).

# Démarches vers l'accès au logement

		Ensemble des ménages	Ménages avec accompagnement social	Ménages sans accompagnement social
Nombre de ménages		164	125	39
Dont ayant fait une demande de logement social	Effectif	117	93	24
	%	72,2%	74,4%	64,9%
Dont ayant fait des démarches DALO	Effectif	78	65	13
	%	48,4%	52,4%	35,1%

## Travail et revenus

- Les ménages en situation régulière ont des revenus plus élevés :
  - 11% des ménages où l'un des membres a un TS > 1 an dépasse 1 350 euros de revenus (SMIC net pour 1 personne) ;
  - 5 % des ménages en situation précaire ou irrégulière (quasi-totalité sous le seuil de pauvreté).
- Une analyse multivariée des résultats de l'enquête démontre que :
  - La situation administrative a un effet sur les probabilités de trouver un emploi, tout comme le genre.
  - Mais également la stabilisation à l'hôtel : **les personnes stabilisées au sein de leur hôtel depuis plus d'1 an ont presque 2 fois plus de chances de travailler que les autres.**
  - La déclaration de difficultés avec le français est également associée à une probabilité de travailler moins élevée.

## L'accès à l'emploi stable déclaré

	Effectif	Taux d'emploi stable déclaré (pourcentage)	OR modèle multivarié [IC95%]	p-valeur
<b>Composition du ménage</b>				
Couples avec enfants	410	17,8%	Réf.	
Familles monoparentales	125	18,4%	1,47 [0,81-2,65]	0,198
Personne seule ou couple sans enfant	103	19,4%	1,15 [0,60-2,20]	0,666
<b>Situation administrative</b>				
Régulière avec titre pluriannuel	226	31,9%	Réf.	
Régulière précaire	107	15,0%	<b>0,39 [0,20-0,73]</b>	<b>0,003</b>
Sans titre de séjour	305	9,2%	<b>0,22 [0,13-0,36]</b>	<b>&lt;0,001</b>
<b>Sexe</b>				
Femme	390	14,6%	<b>0,48 [0,29-0,76]</b>	<b>0,002</b>
Homme	248	23,8%	Réf.	
<b>Durée de prise en charge dans l'hôtel actuel</b>				
Moins d'un an	153	11,1%	Réf.	
Un an ou plus	485	20,4%	<b>2,12 [1,17-3,84]</b>	<b>0,013</b>
<b>Zone de transport de la station ou gare la plus proche de l'hôtel actuel</b>				
Zones 1, 2 ou 3	386	21,0%	Réf.	
Zones 4 ou 5	252	13,9%	<b>0,62 [0,40-0,97]</b>	<b>0,034</b>
<b>Score de difficultés avec le français</b>				
Inférieur ou égal à la médiane	343	22,2%	Réf.	
Supérieur à la médiane	295	13,6%	<b>0,56 [0,36-0,87]</b>	<b>0,009</b>
Effectif total	638			

## **En résumé, sur ces situations...**

### **Résultats principaux :**

- Le mode de vie à l'hôtel impacte négativement les chances de trouver un emploi, surtout pour les ménages non-stabilisés
- Les freins à la sortie de l'hôtel et à l'accès au logement pérenne sont multiples

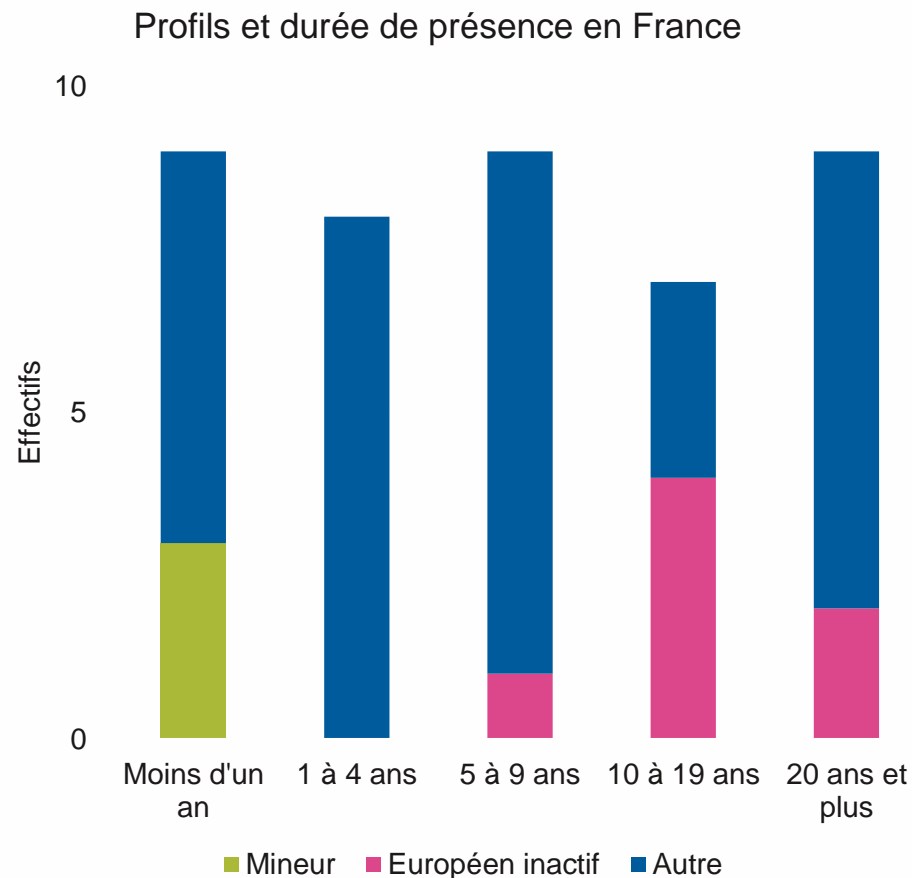
### **Pistes d'action :**

- Renforcer et élargir l'accompagnement social à tous les ménages
- Améliorer l'accès au logement social des ménages du premier quartile, représentant seulement 12% des attributions en 2021 contre 28% des demandes

## **2.5. Les personnes rencontrées dans les LHSS**

# Le profil des personnes rencontrées en LHSS

- **42 questionnaires** réalisés entre avril et juin 2022.
- 5 femmes, 37 hommes, âge moyen : 46 ans, âge médian : 48 ans.
- Deux profils spécifiques : mineurs en recours (n=3), européens inactifs (n=7, 7 hommes, âge médian : 65 ans).



# Des perspectives de régularisation limitées

- **Par le travail :**

- Au moment de l'enquête, seulement 6 personnes travaillent, aucune de manière déclarée ;
- 15 ne recherchent pas d'emploi et 7 se disent retraitées.

- **Au titre de la VPF :**

- Seulement 7 personnes disent avoir des documents qui permettent de prouver leurs temps de présence en France, alors que la moitié des personnes rencontrées déclarent un parcours d'errance ou de rue d'une durée médiane de **18 mois** ;
- Peu d'attaches familiales pouvant servir de levier.

- **Au titre de la santé :**

- 37 personnes déclarent des problèmes de santé et 22 d'entre elles ne savent pas si le traitement leur serait accessible ou l'estiment inaccessible dans leurs pays d'origine;
- Cependant, l'accès au titre de séjour pour soin reste difficile et sa durée (1 an ou moins) ne permet pas la construction d'un parcours vers la sortie de la structure.

## **En résumé, sur ces situations...**

### **Résultats principaux :**

- Diversité de profils (européens inactifs, mineurs non-reconnus) mais peu de pistes de régularisation
- Difficultés de faire valoir une activité professionnelle actuelle ou passée et de reconstituer les parcours en France
- La santé est un vecteur très limité d'accès aux droits, tout en représentant un frein à l'insertion professionnelle

### **Pistes d'actions :**

- Faire valoir les preuves de prise en charge comme preuves de présence en France
- Initier une réflexion autour des pistes de régularisation "humanitaires" pour les profils grands exclus

# Recommandations (1/3)

## I. Réitérer le principe d'inconditionnalité de prise en charge (*SSP*)

## II. Renforcer et élargir l'accompagnement sociojuridique des personnes hébergées (*SSP + DRIHL*) :

- Garantir l'accès à un suivi social pour les personnes à l'hôtel, et notamment permettre aux ménages SIAO 75 d'accéder aux services sociaux des territoires hors Paris ;
- Systématiser les démarches de régularisation pour les personnes qui en remplissent déjà les critères ;
- Renforcer les moyens d'accompagnement juridique à l'échelle régionale.

## III. Faire de l'AES un levier de régularisation (*Préfectures*) :

- Uniformiser les pratiques des Préfectures et assurer l'accès aux droits des ménages identifiés comme régularisables ;
- Initier une réflexion autour de la prise en charge des ménages qui ont un fort ancrage (enfants nés en France, durées de présence de plus de 5 ans) en France mais ne remplissent pas les critères dans un futur proche.

## **Recommandations (2/3)**

### **IV. Adapter les conditions de régularisation par le travail aux réalités des personnes en situation irrégulière (*Préfectures*) :**

- Permettre l'accès à un titre de séjour suite à une promesse d'embauche ;
- Mesurer et valoriser l'expérience professionnelle, par ex. via des plateaux techniques, plutôt que par les preuves administratives.

### **V. Faciliter l'accès aux guichets et allonger les durées des titres de séjour d'un an (*Préfectures*) :**

- Ces titres ne permettent pas au public de construire un parcours d'accès aux droits sociaux et au logement ;
- Les difficultés d'accès à la Préfecture, même dans le cadre de renouvellement de titres, sont trop souvent vectrices de ruptures de droits.

## **Recommandations (3/3)**

### **VI. Créer des leviers d'accès aux droits pour les publics sans-papiers âgés et/ou en situation de grande précarité (AHI + Préfectures + DRIHL):**

- Création d'une instance de dialogue bienveillant entre la Préfecture et les acteurs de l'AHI, afin de pouvoir échanger autour de personnes qui remplissent difficilement les critères de régularisation de plein droit, mais dont les dossiers ne reflètent pas des situations individuelles dramatiques ;
- Elargissement du type de preuves de présence acceptées dans le cadre de demandes de titre de séjour au titre des 10 ans de présence de France.

# Intérêts de la recherche et suites

- Renforcement des remontées terrain via la consolidation de chiffres, avec l'expertise de l'Observatoire
- Capacité de modélisation des effets du PJJ
- Contrôle en interne de la collecte des données et du respect de la confidentialité
- Création d'un cadre pour amorcer un dialogue avec les pilotes institutionnels du SIAO 75 autour de la thématique de la régularisation
- Rencontres et échanges en interne au Samusocial de Paris, notamment via le déploiement de bénévoles internes pour la collecte de données
- Extension de la démarche à d'autres segments de l'hébergement d'urgence

**l'Observatoire**

**pour en savoir plus :**  
**le rapport**



**...merci !**